



---

# COMPACT ÉNERGETIQUE DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO (RDC)

---



# Préambule

La République Démocratique du Congo (RDC) a élaboré un **Compact Énergétique National**, en tenant compte des exigences du Plan National Stratégique de Développement (PNSD), du Plan Directeur d'Industrialisation de la RDC (PDI) et de l'Objectif de Développement Durable 7 des Nations Unies (ODD7) à l'horizon 2030. Ce Compact sert de feuille de route pour accélérer le rythme d'accès à l'électricité, afin d'assurer une énergie abordable, fiable, inclusive, durable et propre pour le peuple congolais.

La République Démocratique du Congo, dotée d'immenses ressources d'énergie renouvelable, notamment l'hydroélectricité et le solaire, a une occasion exceptionnelle de redéfinir l'accès à l'électricité et aux solutions de cuisson propre pour des millions de personnes. Ce Compact Énergétique National vise à accélérer le rythme d'accès à l'électricité et à la cuisson propre, respectivement de 6% et 5%, d'ici 2030, portant le taux d'accès à l'électricité à 62% et celui aux solutions de cuisson propre à 30%, soit environ soixante millions de personnes pour l'électricité et quarante millions pour la cuisson propre. La RDC s'engage à maintenir la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet de production à 95%, avec une production qui devrait doubler d'ici 2030 et quintupler d'ici 2040. Le secteur privé jouera un rôle crucial pour atteindre ces objectifs, et la RDC vise à mobiliser 20 milliards de dollars US d'investissements privés dans la production, le transport, la distribution d'électricité, ainsi que dans les Énergies Renouvelables Distribuées (ERD) et la cuisson propre.

Pour la RDC, le Compact énergétique vise à augmenter le taux actuel d'accès à l'électricité de 21,5% à 62% d'ici 2030 pour 130 millions d'habitants, en améliorant la croissance annuelle de l'accès à l'électricité de 1% actuel à 6% et en mobilisant environ 17 milliards de dollars US pour le secteur public et 20 milliards de dollars US pour le secteur privé, soit un investissement total d'environ 37 milliards de dollars US. Cet investissement couvrira la mise en œuvre des infrastructures de production et les réseaux de transport et de distribution, la réhabilitation des infrastructures existantes, les réformes stratégiques et autres activités nécessaires pour atteindre 62% d'accès à l'électricité et 30% aux solutions de cuisson propre en 2030. Un effort supplémentaire de 20 milliards de dollars US sera nécessaire pour renforcer les infrastructures d'ici 2040.

Pour atteindre ces objectifs, un plan d'action prévisionnel et circonscrit dans le temps est inclus dans le Compact. Ce plan d'action décrit les réformes à entreprendre dans cinq domaines suivants : (a) réhabiliter et étendre les infrastructures de production, de transport et de distribution d'électricité à des coûts compétitifs ; (b) tirer parti de l'intégration régionale accrue ; (c) adopter les énergies renouvelables décentralisées (ERD) et les solutions de cuisson propre, incluant une politique de substitution du charbon de bois par l'électricité et le gaz ; (d) promouvoir la participation du secteur privé pour mobiliser des ressources supplémentaires ; et (e) garantir des services publics financièrement viables, privilégiant la sécurité énergétique et la fourniture d'une énergie abordable, fiable, inclusive, durable et propre.

La démarche adoptée pour l'élaboration du document du Pacte a été inclusive et participative avec les acteurs institutionnels ou non, notamment les partenaires techniques et financiers, le secteur privé, la société civile, les associations de défense des droits des consommateurs et les structures gouvernementales.

Reconnaissant que le succès nécessite des efforts collectifs, le Gouvernement de la RDC appelle les partenaires de développement, les philanthropes, le secteur privé et la société civile à se joindre à cette volonté de transformation pour accélérer l'accès à l'énergie et mobiliser 37 milliards de dollars US de financement, dont 20 milliards de dollars US du secteur privé. Le Gouvernement s'engage à mettre en œuvre le plan d'action du Compact Énergétique pour remédier aux goulots d'étranglement dans la chaîne de valeur énergétique, afin de mobiliser les financements nécessaires pour fournir une énergie fiable, abordable, inclusive, durable et propre, contribuant ainsi à la croissance économique et au développement du pays et de la région.



---

# Table des Matières

<b>1. DECLARATION D'ENGAGEMENT</b>	<b>3</b>
1.1 Objectifs du Compact et plan d'action	7
1.2 Plan d'actions	9
<b>2. APERÇU ET DEFIS DU SECTEUR DE L'ÉNERGIE</b>	<b>14</b>
2.1 Aperçu du Secteur de l'Énergie	15
2.2 Situation actuelle et défis	17
<b>ANNEX I PROJETS EN COURS OU DEJA ENGAGES</b>	<b>20</b>
<b>ANNEX II MESURE DES INDICATEURS CLES</b>	<b>24</b>



---

# 1

## Déclaration d'engagement

---



---

**Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo (RDC) s'engage à transformer le paysage énergétique et à accélérer l'accès à l'électricité afin de fournir une énergie fiable, abordable, inclusive, durable et propre à la majorité du peuple congolais, catalysant ainsi le progrès social, économique et environnemental du pays. À cette fin, le Gouvernement ambitionne de :**

- Porter à 60 millions le nombre de personnes supplémentaires ayant accès à l'électricité d'ici 2030, ce qui porterait le taux national d'accès à l'électricité à au moins 62% par rapport aux 21,5% actuels en 2024.
- Accélérer le rythme d'accès à la cuisson propre à 5% par an, soit 30% d'accès à l'horizon 2030, contre 1% actuellement, permettant ainsi à 40 millions de personnes, soit 5 millions des ménages supplémentaires d'avoir accès à des solutions de cuisson propre, bénéficiant en particulier aux femmes et aux communautés marginalisées.
- Maintenir la part actuelle de l'énergie renouvelable dans le bouquet de production à 95% d'une capacité de production élargie qui devrait quintupler d'ici 2030.
- Créer un environnement favorable à la participation du secteur privé dans le secteur de l'énergie afin de mobiliser 20 milliards de dollars US d'investissements privés.

---

**Pour atteindre ces objectifs, le Gouvernement de la République Démocratique du Congo est déterminé à prendre les mesures nécessaires pour remédier aux goulots d'étranglement le long de la chaîne de valeur énergétique, comme indiqué dans le Plan d'action du présent Compact Énergétique National. À cet effet, le Gouvernement de la République Démocratique du Congo s'engage à :**

## **REHABILITER ET ETENDRE LES INFRASTRUCTURES ENERGETIQUES A DES COUTS COMPETITIFS**

---

- **Pour guider les futurs investissements publics et privés dans la production, le transport et la distribution d'électricité, un plan de développement intégré des ressources à moindre coût et les plans directeurs associés seront élaborés d'ici fin 2025**, en s'appuyant sur le Plan d'investissement prioritaire (PIP) qui a déjà identifié et les plans d'expansion de la production d'électricité à moindre coût pour le pays d'ici 2030. Ce plan clarifiera les rôles et les responsabilités des différentes autorités étatiques et locales dans la gestion des projets du secteur énergétique.
- **Le Gouvernement s'engage à réviser la loi sur l'électricité et les textes réglementaires associés**

pour intégrer les aspects liés aux investissements du secteur privé dans les mini-réseaux à base d'énergies renouvelables, avec une procédure d'attribution de concessions efficace et incitative spécifique au secteur de l'électricité.

- **Le Gouvernement s'engage à mettre en œuvre un processus d'appel d'offres transparent et compétitif**, soutenu par les meilleures pratiques qui encouragent et sécurisent l'investissement privé dans un modèle de concession, pour le développement de 4000 MWc de projets solaires par le secteur privé.

## **TIRER PARTI DES AVANTAGES D'UNE INTEGRATION REGIONALE ACCRUE**

---

- **Reconnaissant l'importance cruciale du commerce transfrontalier d'électricité pour optimiser les coûts d'approvisionnement énergétique en République Démocratique du Congo, le Gouvernement s'engage** à harmoniser les tarifs de transmission avec les pays voisins et dans les pools énergétiques d'Afrique australe, centrale et orientale d'ici 2026, afin de faciliter le commerce transfrontalier d'électricité.
- **Le Gouvernement est déterminé à développer des infrastructures de production réparties sur le territoire national ainsi que des corridors d'évacuation d'énergie associés** dont l'un des corridors (Bunia-Inga) sera connecté ultérieurement au projet hydroélectrique du Grand Inga, ce qui constitue un écosystème des infrastructures de production hydroélectrique et d'évacuation d'énergie avec un potentiel de booster la coopération énergétique régionale.

## **ADOPTER LES ENERGIES RENOUVELABLES DECENTRALISEES (ERD) ET LES SOLUTIONS DE CUISSON PROPRE COMME ELEMENTS ESSENTIELS DE :**

---

- **Le Gouvernement reconnaît l'importance cruciale d'investissements intensifs dans les solutions d'électrification à la fois en réseau connecté et en hors réseau pour atteindre ses objectifs ambitieux en matière d'électrification.** À cette fin, le Gouvernement prévoit de réaliser, d'ici 2025, une étude sur le cadre multi-niveaux (MTF), de mettre à jour sa stratégie nationale d'électrification et son plan quinquennal d'électrification et de réviser et mettre en œuvre un système de suivi robuste pour évaluer les progrès réalisés tant en matière d'accès à l'électricité sur réseau que hors réseau.
- **Le mécanisme de mise en œuvre et de renouvellement des exemptions de droits de douane et des allègements fiscaux pour les énergies renouvelables distribuées doit être évalué et**



**optimisé d'ici fin 2025** afin de rendre les solutions hors réseau plus abordables pour les populations à faible revenu. Les matériels électriques et les équipements d'énergie renouvelable seront soumis à des normes de qualité nationales et internationales. En particulier, le Gouvernement prévoit d'adopter des normes de qualité pour le système solaire d'ici 2026 (CEI TS 62257- 9-8).

- **Pour relever le défi crucial de la cuisson propre, le Gouvernement adoptera une stratégie nationale de cuisson propre complète avec un plan d'action crédible d'ici fin 2025**, fixant des objectifs clairs, des cibles et des priorités d'investissement pour accroître l'accès à la cuisson électrique, aux combustibles et technologies de cuisson propres, en mettant l'accent sur les ménages notamment ceux dirigés par des femmes pour les prémunir des effets nocifs de la carbonisation du bois. Pour faciliter des coûts réduits, le Gouvernement élaborera une politique visant à supprimer les droits d'importation sur les composants des technologies de cuisson propre, ou s'assurera que, si nécessaire, il renoncera aux droits requis ou les paiera jusqu'en 2030.

## **INCITER LA PARTICIPATION DU SECTEUR PRIVE POUR MOBILISER DES RESSOURCES SUPPLEMENTAIRES**

- **Reconnaissant le rôle crucial du secteur privé dans la mobilisation des ressources nécessaires et pour inciter sa participation au secteur de l'énergie** (à la fois en réseau et hors réseau), et débloquent des ressources supplémentaires, le Gouvernement s'engage à identifier les obstacles au déblocage des investissements privés dans la production, le transport et la distribution d'électricité et à poursuivre activement la création d'un environnement favorable, notamment en mettant à disposition des mécanismes de financement innovants tels que des outils de réduction des risques et des accords d'achat d'électricité bancables, afin de mobiliser et de réduire les risques liés au capital privé nécessaire de 20 milliards de dollars US dans toute la chaîne de valeur énergétique.
- **Pour faciliter les investissements privés dans les énergies renouvelables décentralisées, la Loi sur l'électricité de 2014 et la politique tarifaire de l'électrification rurale sont en cours de révision afin d'améliorer le cadre juridique et réglementaire** (y compris les licences, les tarifs et l'arrivée/intégration au réseau) pour les mini-réseaux, un processus d'examen et d'approbation simplifié sera établi pour les mini-réseaux dirigés par des promoteurs privés et le mécanisme de financement basé sur les résultats (Fonds Mwindi) disposant d'un système de contrôle et de conformité rigoureux et la ligne de crédit renouvelable seront étendus pour soutenir

financièrement les solutions d'énergie renouvelable décentralisée portées par le secteur privé.

- **Pour améliorer le climat général des investissements dans le secteur de l'énergie, un guichet unique sera créé pour les permis et des contrats types seront élaborés** avec des tarifs pluriannuels. D'autre part, des mécanismes appropriés d'amélioration du crédit seront mis en place pour remédier à la solvabilité des acheteurs, la fiscalité sera adaptée et des moratoires existants pour le paiement de certaines taxes et redevances seront évalués et ajustés pour un rendement raisonnable pour les investisseurs.

## **GARANTIR DES SERVICES PUBLICS FINANCIEREMENT VIABLES QUI ASSURENT LA SECURITE ENERGETIQUE ET FOURNISSENT DES SERVICES FIABLES ET ABORDABLES**

- Le Gouvernement a fait de la viabilité financière et de l'amélioration de l'efficacité opérationnelle de la Société Nationale d'Électricité (SNEL) l'une de ses principales priorités. Un plan d'action ambitieux, à élaborer d'ici 2025, visera à redresser la situation financière de la SNEL grâce à des mesures d'envergure, notamment un accompagnement de la SNEL 2025 par le Conseil Permanent de la comptabilité au Congo (CPCC) pour la mise en conformité des états financiers de la SNEL, un plan redressement et un contrat de performance. D'autre part, une restructuration de la dette, notamment par le rachat de la dette intérieure par les PTF avec un montage financier permettant de solder la dette et d'améliorer et développer les infrastructures de distribution est prévue, afin réduire les pertes techniques et non techniques dans l'exploitation dans le modèle SNEL & MOI en appliquant la politique de digitalisation et de comptage par l'installation des compteurs à prépaiement. L'objectif étant d'étendre cette politique de digitalisation et comptage sur l'ensemble des réseaux SNEL.



La gouvernance sera renforcée par la publication régulière (à partir de 2026) des états financiers audités. Grâce à ces mesures et à des ajustements tarifaires graduels, le recouvrement de 100% des coûts opérationnels de la SNEL devrait être atteint d'ici 2029. Cela transformera la SNEL en une entreprise forte et durable dans le cadre de la préparation et de la mise en œuvre du programme Grand Inga, où elle jouera un rôle central dans l'électrification du pays et de la région.

- **Une deuxième société publique d'électricité sera créée d'ici 2027** pour gérer les nouvelles infrastructures électriques et les lignes de transport associées. L'éventualité d'une participation privée dans la nouvelle société publique sera décidée par le Gouvernement au temps opportun.

**Afin d'atteindre ses objectifs et de mettre en œuvre les actions et engagements énoncés dans ce Compact Énergétique National, le Gouvernement s'engage à renforcer les capacités institutionnelles et de gouvernance du secteur de l'électricité.**

Le Gouvernement s'engage à identifier les besoins en ressources humaines et en renforcement des capacités à travers le secteur pour atteindre les objectifs fixés et à élaborer un plan de développement des capacités visant à combler ces lacunes à court, moyen et long terme.

**Le Gouvernement s'engage à assurer un suivi et une évaluation rigoureux et transparent du Compact Énergétique National à travers un cadre de suivi et d'évaluation structuré, incluant un système d'information géographique spécialisé.** L'accent sera mis sur le renforcement des capacités institutionnelles, la participation active des communautés locales y compris les gouvernements provinciaux et les ETD (Entités Territoriales Décentralisées) et l'utilisation des technologies de l'information et de la communication. Le Ministère des Ressources Hydrauliques et l'Électricité (MRHE), soutenu par les parties prenantes concernées, dirigera la collecte de données, et un retour d'information régulier contribuera à ajuster les politiques et les objectifs au besoin. Les efforts de suivi seront intégrés au budget du programme pour assurer l'alignement avec les objectifs énergétiques nationaux et internationaux.

**Appel au partenariat et à la collaboration**

**Le Gouvernement appelle les partenaires de développement, les organisations philanthropiques et le secteur privé à se mobiliser pour répondre aux besoins de financement, alors que la République Démocratique du Congo s'engage dans cette voie visant à accélérer le rythme d'accès à une énergie abordable, fiable, inclusive, durable et propre.** Cette initiative contribuera à la création d'emplois et de revenus pour des millions de Congolais, ainsi qu'à la croissance économique et au développement du pays et de la région.

Besoins de financement à mobiliser en première phase auprès des secteurs public et privé à l'horizon 2030 [US\$ Million]

	Production	Lignes de transport	Distribution	Last-mile/ raccordement	Réseau isolé hydro	Hors réseau	Cuisson propre	Renforcement de capacité	Total
Public	8 015,21	2 412,52	693,63	2 068,70	91,35	3 432,69	500	100	17 314,10
Privé	12 286,03		168,78	2 211,40	96,9	4 871,44	100		19 734,55
<b>Total</b>	<b>20 301,24</b>	<b>2 412,52</b>	<b>862,42</b>	<b>4 280,10</b>	<b>188,25</b>	<b>8 304,13</b>	<b>600,00</b>	<b>100</b>	<b>37 048,66</b>



## 1.1

# Objectifs du Compact et plan d'action

Trajectoire de l'objectif	Rythme annuel actuel entre 2017 et 2021	Rythme annuel ciblé entre 2023 and 2030	Taux ciblés en 2030
Améliorer l'accès à l'Électricité (%) <sup>1</sup>	1%	6% par an	62% (Total : 60 millions de personnes, Moyenne : 12 millions/an)
Améliorer l'accès à la cuisson propre (%)	1%	5% par an	30% (Total : 40 millions de personnes, 8 millions/an)

	Production actuelle	Objectif à l'horizon 2030
Augmenter la capacité installée en production (MW)	3,067	13,576
Augmenter la production d'énergie (GWh)	15,261	65,000

	Part actuelle du de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique	Objectif à l'horizon 2030
Accroître la part de l'énergie renouvelable	95%	Garde le même niveau pendant que la fourniture et le taux d'accès accroissent

	Pertes actuelles	Objectif à l'horizon 2030
Réduire les pertes dans les systèmes	46%	15%

	Donnée de référence	Objectif à l'horizon 2030
Accroître le montant à mobiliser du capital privé	US\$ 3,5 milliards	US\$ 20 milliards (production et réseaux associés) US\$ 100 millions pour la cuisson propre

<sup>1</sup> Seules les connexions électriques directes sont prises en compte pour le calcul de l'accès à l'électricité, les connexions indirectes ou déduites sont exclues.



Connexions existantes (en 2022) et planifiées d'ici 2030

Objectif d'accès à l'électricité	Existant	Planifié	Existant	Planifié		Total (planifié)
	Réseau		Mini-réseaux/SHS	Mini-réseaux	SHS	
Rural	62 000 (0,1%)	892 000 (24%)	553 000 (1%)	7 815 000 (11%)	79 000 (1%)	9 246 000 (12%)
Urbain	21 157 000 (52%)	14 607 000 (56%)	214 000 (1%)	12 104 000 (49%)	0%	48 079 000 (91%)
<b>National</b>	<b>21 219 000 (20,5%)</b>	<b>15 499 000 (13%)</b>	<b>767 000 (1%)</b>	<b>19 919 000 (26,5%)</b>	<b>79 000 (1%)</b>	<b>57 325 000 (62%)</b>



Pilier	Indicateur	Données de référence (2024)	Objectif annuel et détails des actions requises pour atteindre l'objectif (incluant le calendrier)
<b>I. Réhabiliter et étendre les infrastructures de production, de transport et de distribution d'électricité à des coûts compétitifs</b>	Adopter un plan directeur complet et optimisé du système électrique, qui prend en compte les coûts du cycle de vie, les ressources régionales et la demande émergente	Non	<p><b>D'ici fin 2025 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Adopter un Plan Directeur complet et optimisé du système électrique, intégrant les coûts du cycle de vie, les marchés régionaux de l'électricité et la demande émergente liée à la cuisson électrique, à la mobilité électrique, etc.</li> <li>• Développer/adopter des outils pour guider la mise en œuvre du Plan Directeur (codes de réseau, codes de comptage, normes, etc.).</li> <li>• Organiser un forum énergétique national pour l'appropriation du plan directeur et renforcer les capacités techniques (ressources humaines et outils de modélisation) au sein du cabinet, du secrétariat général et des entités clés du ministère des Ressources Hydrauliques et de l'Électricité (MRHE) pour le suivi, l'établissement de rapports annuels et la mise à jour du Plan Directeur tous les trois ans.</li> </ul> <p><b>D'ici 2026 :</b> Renforcer les capacités institutionnelles et de gouvernance du secteur de l'électricité en vue notamment d'optimiser les rôles et attributions des institutions du secteur.</p> <p><b>D'ici fin 2027 :</b> Mettre en place un centre de dispatching national et les exigences techniques associées.</p>
	Mettre en œuvre une politique compétitive de passation de marché et un cadre réglementaire favorables aux investissements dans les énergies renouvelables	Non-opérationnel	<p><b>D'ici fin 2026 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutien gouvernemental à la mise en œuvre de projets de production décentralisée et réseaux associés (mini-réseaux isolés), ainsi que la sélection d'investisseurs potentiels par un processus d'appel d'offres compétitif.</li> <li>• Réviser la Loi sur l'Électricité pour intégrer les aspects liés aux investissements du secteur privé dans les mini-réseaux à base d'énergies renouvelables, avec une procédure d'attribution de concessions efficace et incitative spécifique au secteur de l'électricité.</li> </ul>
<b>II. Tirer parti des avantages d'une intégration régionale accrue</b>	Adopter et mettre en œuvre un cadre tarifaire de transport harmonisé, transparent et efficace au niveau des pools électriques, afin de faciliter des échanges d'électricité mutuellement bénéfiques entre les pays et d'optimiser les investissements de production à long terme au niveau régional	Non	<p><b>D'ici fin 2025 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Établir de règles tarifaires harmonisées pour les pools énergétiques et clarifier des cadres réglementaires concernant les tarifs de transport et d'interconnexion, y compris les tarifs d'équilibrage et de congestion pour les importations. La SNEL assumera alors le rôle d'opérateur de transport et de système (OTS).</li> </ul> <p><b>D'ici fin 2026 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer un mémorandum d'entente intergouvernemental entre la RDC et d'autres pays de la région pour développer le projet du système de transport d'Inga afin de faciliter le commerce de l'électricité. Le projet comprendra les infrastructures qui traverseront les pays de transit pour le passage de l'électricité d'Inga vers l'Afrique du Sud principalement, et, le cas échéant, vers les pays de transit.</li> </ul> <p><b>D'ici fin 2027 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Créer une deuxième société publique d'électricité, avec une potentielle participation du secteur privé, pour gérer les nouvelles lignes de transport et les infrastructures associées.</li> </ul>



**D'ici fin 2030 :**

- Développer de nouveaux corridors de transport assurant l'intégration régionale, tels que le corridor Inga-Kolwezi. Le corridor Inga-Bunia servira de colonne vertébrale pour le transport d'énergie entre le SAPP et l'EAPP. Il sera multisectoriel (routes, chemins de fer et électricité). Ces nouveaux corridors seront alimentés par de nouvelles centrales hydroélectriques essentielles pour augmenter le taux d'accès à l'électricité du pays.
- Ces développements s'accompagneront d'un renforcement du réseau de transport d'électricité pour connecter les pays voisins et étendre le réseau haute tension national aux réseaux de distribution actuellement isolés.

**III. Promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables décentralisées (ERD) et des solutions de cuisson propre comme piliers de l'accès à l'énergie**

Mettre en place un programme de suivi et évaluation pour monitorer le cadre multi-niveaux (MTF) d'accès à l'électricité et à la cuisson propre

Non

**D'ici fin 2025 :**

- Adopter un programme de suivi et évaluation consolidé pour monitorer le cadre multi-niveaux (MTF) d'accès aux ERD et aux solutions de cuisson propre.

Adopter une stratégie nationale d'électrification, incluant un plan d'électrification quinquennal actualisé avec un rôle clairement défini pour le secteur privé

Non

**D'ici fin 2025 :**

- Approuver la Stratégie Nationale d'Électrification des zones urbaines, rurales et périurbaines, s'appuyant sur les stratégies élaborées en 2022 par l'Unité de Coordination et de Management de Projets (UCM) et l'ANSER, avec un plan d'électrification quinquennal. Cette stratégie mettra en avant la participation du secteur privé et identifiera des opportunités d'investissements pour le secteur privé.

**D'ici juin 2026 :**

- Mettre en place une plateforme en ligne consolidée et interactive pour mettre à jour ces stratégies (y compris les mises à jour basées sur les résultats des enquêtes MTF) et informer le secteur privé des opportunités d'investissement.

Mettre en œuvre une stratégie nationale de cuisson propre, suivie d'une mise en œuvre accélérée de projets à grande échelle

Non

**D'ici fin 2026 :**

- Approuver une stratégie nationale de cuisson propre, incluant un plan quinquennal axé sur les ménages dirigés par des femmes, dans le but de réduire l'utilisation de la biomasse et ainsi de réduire la pollution locale.
- Mettre en place une plateforme en ligne pour mettre à jour dynamiquement le plan de mise en œuvre de la stratégie nationale de cuisson propre et informer le secteur privé des opportunités d'investissement (cette plateforme pourrait être la même que celle pour l'accès à l'électricité).

Adopter des politiques et un cadre réglementaire pour les solutions hors réseau et la cuisson propre

Non

**D'ici fin 2025 :**

- Formaliser, par décret ministériel pour les ERD et par décret interministériel pour la cuisson propre, la politique énergétique nationale partiellement adoptée en décembre 2022. Cette politique inclurait les normes requises pour les solutions d'ERD et de cuisson propre, ainsi que des dispositions d'exemption de droits d'importation pour les technologies d'ERD et de cuisson propre.
- Redéfinir le régime fiscal et douanier dans un cadre législatif permettant de corriger certaines dispositions contradictoires par rapport au Code des investissements notamment. Le nouveau régime fiscal intégrera des clauses de stabilité et une méthode d'amortissement adaptée au secteur de l'électricité y compris la cuisson propre (GPL).



- Réviser la nomenclature des impôts, taxes et redevances du pouvoir central, des provinces et ETD, afin de rationaliser le nombre des actes notamment du secteur d'électricité.

<b>IV. Inciter la participation du secteur privé pour mobiliser des ressources supplémentaires</b>	Développer le processus d'approbation réglementaire pour les mini-réseaux isolés exploités par le secteur privé (licences, tarifs, intégration au réseau, etc.)	Partiellement	<p><b>D'ici fin 2025 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Évaluer et réviser la Loi sur l'Électricité de 2014 et ses mesures d'application afin d'améliorer le cadre juridique et réglementaire (licences, tarifs et intégration au réseau) pour attirer les investissements privés dans les mini-réseaux isolés.</li> <li>• Réviser la politique tarifaire d'électrification rurale et définir une politique réglementaire claire et spécifique pour les opérateurs.</li> </ul>
	Accorder un soutien financier aux opérateurs privés des secteurs des ERD et de la cuisson propre afin d'assurer l'accessibilité financière et la durabilité de leurs services	Oui	<p><b>D'ici fin 2026 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en œuvre des actions de soutien financier aux opérateurs privés des ERD et de la cuisson propre, notamment en augmentant le Fonds RBF/Mwinda de 500 millions à 1 milliard US et la ligne de crédit renouvelable à 200 millions US pour les mini-réseaux, les systèmes solaires domestiques, la cuisson propre, les utilisations productives de l'énergie (UPE) et l'électrification des institutions ; en éliminant les droits d'importation sur les composants d'énergie renouvelable et les technologies de cuisson propre ; et en explorant des options pour un pool de capital d'urgence afin de soutenir le secteur privé dans l'atténuation des coûts de premier mouvement et des risques de déploiement pour les ERD.</li> </ul> <p><b>D'ici fin 2028 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réviser le code fiscal (standardiser la nomenclature et les taux d'imposition pour réduire la charge fiscale des opérateurs privés).</li> </ul>
	Créer un environnement favorable à la promotion des investissements privés dans toute la chaîne de valeur énergétique	Non	<p><b>D'ici fin 2026 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer le climat d'investissement grâce à un guichet unique d'autorisation pour les permis des principaux projets du secteur privé, une simplification des licences dans l'ensemble du secteur et des accords types et standardisés avec des tarifs pluriannuels pour le transit et le raccordement direct aux acheteurs privés (par exemple, les mines).</li> <li>• Mettre en place des mécanismes de renforcement appropriés des crédits pour mobiliser de capitaux privés afin de remédier à la solvabilité des acheteurs.</li> </ul> <p><b>D'ici fin 2027 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réviser le code fiscal pour standardiser la nomenclature et les taux d'imposition afin de réduire la charge fiscale des opérateurs privés. Améliorer l'adéquation des mécanismes de recours en tenant compte des contributions du secteur privé. Explorer les options de vacances fiscales pour un rendement raisonnable des investissements et prendre une décision.</li> </ul>
<b>V. Renforcer la viabilité financière des entreprises publiques du secteur de l'électricité et leur capacité à fournir des services</b>	Publier les états financiers annuels audités de la SNEL	Non	<p><b>D'ici fin 2025 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Publier les états financiers audités de la SNEL pour l'exercice 2023.</li> </ul> <p><b>D'ici le 30 juin 2026 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Publier les états financiers audités de la SNEL pour l'exercice 2024.</li> </ul>
	Adopter un plan de redressement et une feuille de route de réformes	En cours	<p><b>D'ici fin 2025 :</b> Adopter par le Conseil des Ministres :</p>



**d'électricité  
fiables,  
abordables et  
durables**

actualisées pour la SNEL		<ul style="list-style-type: none"><li>• Le plan de redressement actualisé de la SNEL, basé sur un diagnostic du secteur et une évaluation de la mise en œuvre du plan de redressement de 2016 ; et</li><li>• La feuille de route de réformes de la SNEL, incluant une nouvelle structure organisationnelle et un plan de restructuration de la dette.</li></ul>
Séparation interne par métier de SNEL	Non	<b>D'ici fin 2026 :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Séparer en interne les actifs, les comptes, le personnel et la gestion entre les différents segments de la chaîne de valeur de production, transport, distribution et vente au détail.</li></ul>
Restructuration organisationnelle et de la dette de SNEL	Non	<b>D'ici fin 2026 :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Adoption par le Conseil des Ministres de la nouvelle structure organisationnelle de la SNEL et du plan de restructuration de sa dette.</li></ul>
Mise en œuvre la feuille de route de la réforme	Non	<b>D'ici fin 2027 :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Mettre en œuvre la feuille de route de réforme de la SNEL, incluant la nouvelle structure organisationnelle, la restructuration de sa dette, ainsi que des programmes de renforcement des capacités et des incitations basées sur la performance.</li></ul>
Créer un second opérateur public	Non	<b>D'ici 2026 :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Créer un deuxième opérateur d'électricité, avec une gouvernance renforcée, pour gérer les nouveaux corridors et signer un contrat de performance avec le Gouvernement. La mise en place de ce nouvel opérateur se fera avec l'accompagnement d'une firme internationale spécialisée. La participation privée dans le service public sera explorée par le gouvernement.</li></ul>
Garantir 95% de recouvrement des coûts opérationnels de SNEL	Non	<b>D'ici fin 2029 :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Mettre en œuvre un plan d'amnistie fiscale sur les arriérés de SNEL vis-à-vis des régies financières (DGDA, DGI et DGRAD) et relancer le processus des paiements croisés avec les régies financières.</li><li>• Mettre en place un moratoire sur la parafiscalité et les droits indirects ainsi que sur les tarifs préférentiels.</li><li>• Réviser les arrêtés interministériels pour simplifier l'obtention d'exonérations des matériels et équipements des projets.</li><li>• D'ici fin 2026 :</li><li>• Promulguer un Décret sur le passif non assurable - Actifs non opérationnels ainsi que ceux devenus obsolètes de la SNEL.</li><li>• Finaliser l'étude de la restructuration de la dette commerciale et financière et mettre en œuvre un programme de réduction des pertes techniques et non techniques associées et d'amélioration des recettes.</li><li>• Adopter un mécanisme de paiement régulier pour les consommations d'instances officielles et ayants-droits, dans le cadre des activités soutenues par le projet AGREE.</li><li>• Mettre en œuvre un régime tarifaire permettant à SNEL de couvrir ses coûts pour une prestation de service efficace, un système ERP et adopter un système généralisé de paiement numérique des factures.</li></ul>



**D'ici fin 2029 :**

- Publier les rapports annuels montrant que la SNEL couvre 100% de ses coûts opérationnels grâce à une combinaison de mesures, notamment l'adoption et la mise en œuvre d'ici janvier 2026 d'un régime tarifaire permettant à la SNEL de couvrir les coûts encourus pour une prestation de services efficace, la mise en œuvre d'ici juin 2026 d'un système ERP et la généralisation du paiement numérique des factures de la SNEL et le règlement des paiements à la SNEL des arriérés du gouvernement de la RDC en décembre 2025 (avec l'adoption d'un mécanisme de paiement régulier de la consommation d'électricité des institutions publiques conformément aux activités soutenues dans le cadre d'AGREE).
- 



---

# 2

## Aperçu et défis du Secteur de l'Énergie

---



## 2.1

# Aperçu du Secteur de l'Énergie

**La République Démocratique du Congo (RDC) est le troisième pays le plus peuplé et le plus grand d'Afrique subsaharienne.** Son territoire s'étend sur une superficie de 2,345 millions de km<sup>2</sup>, soit environ 10% de l'Afrique subsaharienne. La population est estimée entre 92 et 116 millions d'habitants, dont environ 46% vivent en zone urbaine. Le PIB par habitant était de 650 USD en 2023. En 2023, la RDC se classait 179e sur 189 dans l'Indice de développement humain et a un score de 0,48 pour l'Indice du capital humain, tous deux en dessous des moyennes de l'Afrique subsaharienne. La RDC est très vulnérable aux effets du changement climatique (169e sur 185 pays), avec un faible niveau de préparation à ces conséquences (189e sur 192 pays), selon l'indice ND-Gain 2021. Le pays possède d'immenses ressources naturelles, notamment un potentiel hydroélectrique de classe mondiale et le bassin du fleuve Congo, le plus grand bassin fluvial d'Afrique. Le pays dispose d'un potentiel significatif pour des projets mini-hydrauliques au fil de l'eau, qui peuvent constituer une source d'énergie viable pour les mini-réseaux électriques dans tout le pays.

**La RDC regorge l'un des plus grands nombres de personnes vivant sans électricité au monde.** Alors que le Rapport de suivi de l'Objectif de développement durable 7, 2022, estime le taux d'accès à l'électricité en RDC à 21,5%, le Gouvernement rencontre des difficultés à déterminer le taux exact en raison de : (i) données peu fiables et désagrégées ; (ii) couverture limitée ; et (iii) la vaste géographie du pays. Les données gouvernementales indiquent que seulement 19% de la population a accès au réseau (connecté au réseau) ou à des systèmes hors réseau, ce qui est nettement inférieur à la moyenne de l'Afrique subsaharienne de 42%. La province de Kinshasa (la capitale) est en tête avec 60,8% d'accès, suivie du Haut-Katanga, du Kongo Central et du Sud-Kivu (10-30%). Les 22 autres provinces ont moins de 5% d'accès (SNEL, Rapport annuel 2022).

**La Loi N° 14/011 du 17 juin 2014 a marqué un tournant dans la libéralisation du secteur de l'électricité, permettant de moderniser un cadre juridique obsolète et d'offrir de nouvelles perspectives pour améliorer l'accès à l'électricité en RDC.** Elle a instauré les Partenariats Public-Privé (PPP), décentralisé certaines compétences et responsabilités aux provinces et aux entités territoriales décentralisées, crée l'Autorité de Régulation du secteur de l'Électricité (ARE) et l'Agence nationale de promotion et de financement de

l'électrification rurale et périurbaine (ANSER). Si la loi sur l'électricité a posé les bases d'une réforme du secteur de l'électricité en RDC, elle nécessite, dix ans plus tard, d'être renforcée, ajustée, complétée et adaptée aux nouveaux enjeux du secteur, de la transition énergétique et au développement durable. Les principales améliorations à apporter visent à : (i) renforcer le cadre juridique pour les énergies renouvelables, (ii) simplifier les procédures administratives, (iii) clarifier et renforcer les responsabilités des institutions centrales, provinciales et locales pour la planification et la gestion des projets d'électrification, (iv) développer et renforcer des compétences institutionnelles du secteur ; (v) intégrer le statut particulier de l'électrification hors réseau et simplifier les procédures pour l'octroi des titres et en particulier d'un titre unique pour les réseaux isolés, et enfin (vi) soutenir l'efficacité énergétique.

**La capacité de production installée de la RDC s'élève actuellement à près de 3 067 MW installés,** dont seulement 70% sont disponibles. Les centrales hydroélectriques d'Inga I et Inga II sur le fleuve Congo représentent plus de 60% de cette capacité (1 775 MW). 99% de la production totale est d'origine hydroélectrique, tandis que la production solaire reste marginale en comparaison. La SNEL, société d'État verticalement intégrée, possède et exploite plus de 90% de cette capacité. Le reste de la capacité est fourni par environ 30 petits producteurs indépendants d'électricité (IPP) dont les installations ont une capacité installée allant de 100 kW à 39 MW.

**Bien que la Loi sur l'électricité de 2014 ait mis fin au monopole de la SNEL, cette dernière reste l'opérateur dominant, desservant plus de 1 million de clients (branchements).** Cependant, son infrastructure vieillissante, ses inefficacités opérationnelles et ses problèmes de gouvernance ont entraîné une baisse de la qualité et de la fiabilité du service. La sous-tarification, le manque de rentabilité, avec des tarifs de vente d'électricité inférieurs à ses coûts de recouvrement (en moyenne 9 cents US\$/kWh), limitent la capacité de la SNEL à investir et à entretenir ses infrastructures. La faiblesse commerciale, notamment en termes de recouvrement des coûts, entraîne des difficultés financières persistantes, aggravées par l'accumulation des arriérés des entités publiques estimés à environ 110 millions USD. En raison de ces problèmes, la SNEL sous-investit sur l'entretien, ce qui entraîne des pénuries, une baisse de la qualité et la détérioration des infrastructures. Les défis financiers,



notamment les tarifs de vente inférieurs aux coûts de recouvrement, les arriérés de paiement importants du gouvernement et les faibles taux de recouvrement, exacerbent la situation. Ces facteurs contribuent à des pertes techniques et non-techniques élevées évaluées à 46% selon le rapport annuel 2022 de SNEL. Le faible taux de recouvrement des clients gouvernementaux (38%) affecte encore davantage la santé financière de la SNEL qui porte une dette historique estimée à un peu plus de 3 milliards de dollars US, fruit de nombreuses années d'investissements, de dysfonctionnements et de dettes accumulées. La dette de SNEL présente une structure complexe et hétérogène : 75% de dette financières (42% provenant des contrats miniers et 58% provenant des banques d'investissement multilatérales), 13% de dette commerciale, 11% de dette fiscale et 0.3% de dette sociale.

---

**Le ministère des Ressources Hydrauliques et de l'Électricité (MRHE) est responsable de l'élaboration de la politique du secteur de l'électricité du pays et de la planification de la production, du transport et de la distribution.** Depuis les années 80, le secteur de l'énergie n'a pas bénéficié d'une planification stratégique intégrée pour le développement de ressources à moindre coût, en particulier comme le vaste potentiel hydroélectrique de la RDC est susceptible de conduire à des exportations régionales d'énergie propre et ainsi contribuer à la résilience globale de la région. Bien que des études antérieures aient été utiles, elles n'ont pas abouti à une vision partagée et durable. Ce manque de planification a entravé l'identification des investissements optimaux, la mobilisation des ressources financières et les investissements nécessaires au développement du secteur. Il est urgent de prendre des mesures pour établir une planification intégrée des ressources à travers des plans directeurs pour la production, les réseaux de transport/distribution et l'électrification décentralisée. Il est reconnu qu'avec la distribution spatiale des charges découlant de la géographie du pays et les défis de longue date liés à l'infrastructure de production et de transport, l'électrification décentralisée jouera un rôle clé dans la réalisation de l'accès d'ici 2030.

---

**Un secteur de l'électricité hors réseau émerge en RDC, avec une cinquantaine d'opérateurs privés du secteur de l'électricité enregistré par le Régulateur.** Depuis la promulgation de la loi sur l'électricité, le secteur a connu l'émergence d'environ six opérateurs dynamiques privés de mini-réseaux desservant plusieurs villes et un marché hors réseau florissant dans les provinces du Nord-Kivu, du Sud-Kivu, du Kasai, du Kasai Oriental et du Maniema. Ce premier groupe d'opérateurs exploite des centrales hydroélectriques et solaire associées à des mini-réseaux dont les principaux sont (i) Virunga Energie (avec un parc de production hydro de 30 MW et un réseau de distribution

desservant près de 6 000 ménages dans la ville de Goma et dans les territoires de Nyiragongo et Rutshuru), (ii) ENK (avec un parc de production hydro de 2.8 MW et un réseau de distribution desservant environ 6 000 ménages dans les villes de Beni et de Butembo), (iii) Nuru (avec un parc de production solaire de 1.3 MW et un réseau de distribution desservant environ 2 500 ménages à Goma), (iv) SOCODEE (approvisionnée par Virunga avec 5 MW et exploitant un réseau de distribution desservant environ 3 000 ménages à Goma), (v) EDC (avec un parc de production hydro de 1.6 MW et un réseau de distribution desservant près de 1 000 ménages dans la ville de Tshikapa), ainsi que (vi) Equatorial Power (avec centrale solaire et d'un réseau de distribution desservant quelques centaines de ménages sur l'île d'Idjwi).

---

**La RDC dispose également d'un marché solaire hors réseau florissant, avec environ 17 entreprises congolaises et internationales, actuellement actives dans le pays.** Les opérateurs de mini-réseaux appliquent des tarifs validés par les autorités compétentes - plus élevés que ceux de la SNEL - (allant de 25 à 70 cents USD/kWh) et réalisent encore de meilleurs taux de recouvrement, démontrent qu'il existe une demande viable pour des services d'électricité fiables. Cependant, les opérateurs de mini-réseaux sont confrontés à plusieurs contraintes dans l'expansion de leurs services, notamment l'accès au capital, l'incertitude du cadre juridique et réglementaire et la capacité à augmenter la production, en particulier pour les fournisseurs hydroélectriques qui dépendent souvent d'une seule petite source de production locale. L'accès aux terres pour les projets solaires photovoltaïques continue d'être source de nombreux litiges. Il est urgent de régler les questions foncières par le biais de réglementations et de politiques transparentes et exécutoires aux niveaux national et provincial. Pour réduire les prix de détail de l'électricité tout en maintenant le recouvrement des coûts, ces opérateurs doivent réaliser des économies d'échelle, tant dans la production (impliquant l'interconnexion entre les réseaux) que dans la distribution (base de consommateurs plus large avec une densité de consommation plus élevée).

---

**La RDC accuse un retard dans la transition vers la cuisson propre, s'appuyant fortement sur la biomasse (bois de chauffage et charbon de bois) pour la cuisson.** Plus de 95% des ménages et de nombreuses entreprises utilisent ces combustibles traditionnels, ce qui exerce une pression considérable sur les forêts et pollue l'environnement, même en zones urbaines comme Kinshasa. Les foyers améliorés et propres sont rares, sauf à Kinshasa où 70% des ménages utilisent de combinaisons de foyers et de combustibles. Les sources d'énergie domestique principalement utilisées à Kinshasa sont dominées par le charbon de bois « Makala » (98%), avec un peu de gaz de pétrole liquéfié (GPL) (2%). Cette forte



consommation de bois de chauffe a des impacts directs sur les forêts, en plus des implications profondes pour la santé, la sécurité et le bien-être économique des femmes et des filles, qui sont principalement responsables de la cuisine. Les impacts sanitaires induits sont estimés à 13,6 milliards de dollars par an et la perte de productivité due à la collecte de bois de chauffage est estimée à 16,1 milliards de dollars par an pour le pays. La pression environnementale pourrait être réduite en promouvant l'utilisation de sources d'énergie plus propres et en développant une exploitation durable du charbon de bois grâce à des investissements en agroforesterie dans les plantations. La politique énergétique nationale adoptée en 2022, en attente de validation de haut niveau, définit un ensemble de politiques et de mesures visant à réduire la part de la consommation de bois de chauffe d'ici 2035. Pour atténuer cet impact environnemental, le développement de solutions de cuisson propres et durables est essentiel. La politique énergétique nationale, trace la voie pour atteindre cet objectif en promouvant l'utilisation de sources d'énergie alternatives et en encourageant des pratiques de gestion forestière durable, notamment l'agroforesterie.

---

**Le Rapport sur le développement et le climat de la RDC (CCDR) publié par le groupe de la Banque mondiale en 2023 a identifié la transition vers des méthodes de cuisson propres comme un outil clé d'atténuation du changement climatique, en raison de son impact direct sur la réduction de la déforestation.** La réalisation des objectifs de cuisson propre fixés dans la Stratégie nationale 2016 de SEforALL pour 2030 nécessitera un investissement public annuel de 234 millions de dollars US, complété par 21,7 millions de dollars US d'investissements privés pour les infrastructures en aval, ainsi qu'une contribution directe des ménages estimée à 273 millions de dollars par an. Dans le cadre du programme Compact Énergétique, il est planifié une intervention d'au moins 100 millions de dollars pour la cuisson propre en RDC.

---

**Le marché de la cuisson propre en RDC étant encore émergent, une approche multisectorielle est nécessaire pour stimuler sa croissance.** Dans ce contexte, le MRHE a formé le Comité consultatif national de l'énergie en 2023, en tant que mécanisme de coordination intersectorielle axé sur la cuisson propre. L'intégration de la cuisson propre dans une politique énergétique globale couvrant les aspects du carburant, de la santé, de la sécurité et du climat des affaires est essentielle. L'achèvement et l'adoption de la politique énergétique nationale de 2022 sont des étapes cruciales pour évaluer les besoins d'investissement et identifier les sources de financement. Parallèlement, l'élaboration d'une stratégie nationale de cuisson propre contribuera à promouvoir des solutions alternatives telles que l'électricité, les briquettes, le biogaz ou le gaz de pétrole liquéfié (GPL), et à sensibiliser

le public. Enfin, l'accès au financement, le suivi des progrès et l'élimination des obstacles à l'accès, en particulier dans les zones rurales, en mettant l'accent sur l'accès pour les femmes, sont des éléments clés de cette transition.

## 2.2

### Situation actuelle et défis

#### **PILIER I REHABILITER ET ETENDRE LES INFRASTRUCTURES DE PRODUCTION, DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE A DES COUTS COMPETITIFS**

---

La RDC dispose d'un potentiel hydroélectrique considérable d'environ 100 GW, dont seulement environ 3% est exploité, principalement par la SNEL, qui détient une part dominante du marché (90% du marché), malgré la libéralisation du secteur en 2014. Il existe une réelle opportunité de développement des infrastructures de production d'électricité en RDC dans un contexte où les installations électriques existantes vieillissent et nécessitent des investissements majeurs pour leur réhabilitation. En outre, il n'existe toujours pas de Plan Directeur intégré des ressources complètes pour orienter les investissements de développement du système électrique.

#### **PILIER II TIRER PARTI DES AVANTAGES D'UNE INTEGRATION REGIONALE ACCRUE**

---

Bien que membre du Pool énergétique d'Afrique centrale (CAPP), du Pool énergétique d'Afrique australe (SAPP) et du Pool énergétique d'Afrique de l'Est (EAPP), la RDC manque d'infrastructures de transport d'électricité et de mécanismes adéquats pour permettre le commerce de l'électricité. Le Grand Programme de Développement d'Inga et le projet hydroélectrique de Ruzizi 3 devraient améliorer l'intégration régionale et la capacité de la RDC à participer au commerce transfrontalier de l'électricité. Des efforts sont nécessaires pour améliorer la transparence, la réglementation et les infrastructures afin d'assurer des accords tarifaires harmonisés, compétitifs et équitables entre les pays membres.



## PILIER III

### ADOPTER LES SOLUTIONS D'ÉNERGIES RENOUVELABLES DECENTRALISEES (ERD) ET DE CUISSON PROPRE COMME ELEMENTS ESSENTIELS DE L'AGENDA D'ACCES A L'ENERGIE

- Le faible taux d'accès à l'électricité et une part de la population disséminée dans les localités isolées et non connectées font des ERD une solution rentable pour une large partie de la population. Plusieurs entreprises fournissent des solutions ERD, avec une forte croissance des solutions solaires.
- Par conséquent, un Plan directeur d'électrification intégrant les ERD et une politique nationale des énergies renouvelables (ER), principalement axée sur le solaire et l'hydroélectricité, sont en cours d'élaboration pour améliorer l'accès à l'électricité et remédier à l'absence d'instruments politiques spécifiques pour les ERD.
- La loi sur l'électricité a libéralisé le secteur, attirant des investissements privés dans les ERD. Cependant, elle ne contient pas de dispositions pour : (i) la transition énergétique par la promotion des ERD ; (ii) un statut approprié pour l'électrification décentralisée et des procédures simplifiées pour les projets hors-réseau / mini-réseau ; (iii) la promotion de l'efficacité énergétique ; et (iv) des incitations tarifaires et fiscales suffisantes, rendant le cadre juridique et réglementaire peu attractif pour le développement de projets d'électrification de moyenne et grande échelle.
- L'accessibilité financière est un obstacle majeur à l'accès à l'électricité et à la cuisson propre en raison des faibles revenus disponibles et des coûts d'investissement élevés. Pour la cuisson, 85% des ménages utilisent encore des combustibles solides. S'agissant de la cuisson propre, il y a 3 solutions à savoir : (i) les foyers améliorés, (ii) le GPL et (iii) la cuisson électrique. Les foyers améliorés ont encore un faible taux de pénétration et sont utilisés essentiellement dans les zones urbaines et périurbaines, il y a également la nécessité d'organiser ce marché. Pour le GPL, le taux de pénétration est estimé à 14% de la population de la ville de Kinshasa soit 250 000 ménages qui correspond à 2 500 000 personnes avec une projection de 1,2 million de ménages en 2030. Le GPL reste largement inaccessible en raison des exigences de son marché (dépôt d'importation, transport du GPL vers les centres, centre emplisseurs, disponibilité de bouteilles et distribution de bouteilles), son coût élevé et d'un réseau de distribution peu développé. La cuisson électrique (cuisinières électriques ou à induction) est de l'apanage des zones urbaines. Donc, la

cuisson électrique requiert la disponibilité de l'énergie électrique.

Les solutions de cuisson propre ne sont pas largement connues et sont confrontées à des obstacles culturels. Les cuisinières à induction sont freinées par l'approvisionnement électrique irrégulier et le développement du biogaz est ralenti par le manque de centres de collecte des déchets et d'identification des sites de projets.

- Par conséquent, le Gouvernement, avec le soutien de partenaires, élabore une stratégie nationale pour la cuisson propre afin de développer des parcs industriels et des PPP pour le marché des foyers améliorés et de renforcer la sensibilisation, les infrastructures, la production locale d'équipements et les stocks opérationnels, stratégiques et de sécurité du GPL.

## PILIER IV

### INCITER LA PARTICIPATION DU SECTEUR PRIVE POUR MOBILISER DES RESSOURCES SUPPLEMENTAIRES

La libéralisation du secteur à travers la Loi sur l'électricité n° 014/11 du 17 juin 2014 a permis l'émergence de mini-réseaux et de solutions privées hors réseau. Le plan national d'électrification géospatiale, ainsi qu'un programme d'électrification par mini-réseaux, élaborés en 2022 par le ministère des Ressources Hydrauliques et de l'Électricité, ont défini des approches d'investissement du secteur privé descendantes et ascendantes. Cependant, plusieurs obstacles à l'accroissement des investissements privés dans le secteur de l'énergie existent :

- Les gouvernements provinciaux, qui ont autorité sur le développement des PPP dans leurs juridictions, ont des interprétations différentes de la Loi sur l'électricité et ont besoin de soutien pour améliorer leur capacité à développer des PPP (sélection, négociations et supervision). Le chevauchement des responsabilités entre les autorités locales et étatiques dans la gestion des projets du secteur de l'électricité crée de la confusion et constitue un frein aux investissements privés dans le secteur.
- Un risque réglementaire élevé dû au manque de transparence et de stabilité du cadre réglementaire, entraînant des coûts de transaction élevés. L'imposition de taxes et de frais ad hoc, ainsi que la saisie des comptes des entreprises sans mécanismes de recours adéquats, sont identifiées par le secteur privé comme un obstacle majeur aux investissements privés.
- Dans le cadre de la production et du transport, l'absence de mécanismes de financement des investissements (CAPEX) ainsi que les barrières fiscales et tarifaires limitent les opportunités d'investissement.



- En matière de la distribution, l'absence d'un cadre réglementaire approprié entrave les investissements privés.
- L'absence d'un cadre/entité pour soutenir le développement de projets de PPP dans la production, le transport et la distribution (de nombreux promoteurs ont des idées de projets et des ressources, mais ne sont pas suffisamment soutenus pour les transformer en projets bancables).
- Une accumulation importante de dette, proche de 3 milliards USD.
- Problèmes de gestion entraînant des difficultés à maintenir des audits financiers réguliers et transparents. Les derniers états financiers audités datent de 2020.
- Un besoin urgent de réorganisation opérationnelle et de restructuration de la dette de la SNEL.

## **PILIER V**

### **ASSURER LA VIABILITE FINANCIERE DES SERVICES PUBLICS EN PRIVILEGIANT LA SECURITE ENERGETIQUE ET LA FOURNITURE DE SERVICES D'ELECTRICITE FIABLES, ABORDABLES ET DURABLES**

La Société Nationale d'Électricité (SNEL) est confrontée à d'importants défis financiers et opérationnels :

- Obsolescence des infrastructures de production et de transport et dégradation du réseau de distribution en raison du manque d'entretien. Il est également important de noter les difficultés d'expansion du réseau de distribution en raison de la problématique d'obtention des droits de passage dans le contexte de l'urbanisation rapide.
- Tarifs domestiques ne couvrant pas les coûts opérationnels.
- Signature de multiples contrats avec les industries minières, qui constituent les principaux clients. Cependant, ces contrats représentent une source importante de dette qui étouffe la trésorerie de la SNEL. La dette de SNEL envers les sociétés minières est estimée à environ 835 millions USD, la dette envers les bailleurs internationaux est d'environ 58 millions USD et la dette envers les Banques commerciales locales est estimée à environ 38 millions USD. De manière générale la dette totale d'environ 3 milliards USD est ventilée comme suit : 75% de dette financière, 13% de dette commerciale, 11% de dette commerciale et près de 1% de dette sociale.
- Créances importantes de l'État envers la SNEL (environ 110 millions USD).
- Faibles taux de recouvrement des factures (61% en 2022) et pertes techniques et n élevées, estimées à 46% (dont 35% au niveau de la distribution) à la fin de 2022.



# ANNEX I

## PROJETS EN COURS OU DEJA ENGAGES

Partenaire de développement	Nom du projet	Période	Description du projet	Financement (y compris le secteur privé) <sup>2</sup>	Contribution aux objectifs du Compact			
					Accès à l'électricité	Accès à la cuisson propre	ER installé	Objectifs binaires ou numérique
<b>Banque Mondiale</b>  <b>Société Financière Internationale</b>  <b>Agence Française de Développement (AFD)</b>	Projet d'Accès, de Gouvernance et de Réforme des secteurs de l'Électricité et de l'Eau (AGREE-P173506)	2022-2029	Le projet vise à (i) étendre l'accès à l'électricité renouvelable à environ 6 millions de personnes et aux services d'eau potable dans certaines zones urbaines et périurbaines de la RDC, (ii) améliorer la performance commerciale des sociétés publiques d'électricité et d'eau, et (iii) renforcer les capacités des institutions sélectionnées dans les secteurs de l'électricité et de l'eau.	600 millions USD, incluant 400 millions pour l'électricité et un co-financement de 41 millions de l'AFD.  Le projet permettra de mobiliser 339 millions USD du secteur privé, des Fonds fiduciaires et de la dette	6 millions de personnes bénéficient d'un accès nouveau ou amélioré aux services électriques	NA	Hydro : 7.5 MW  Solar 100 MW	<b>Pilier 1 :</b> Renforcer la production et étendre les réseaux  <b>Pilier 3 :</b> Subvention-financement basé sur les résultats (Fonds Mwindi)  <b>Pilier 4 :</b> Programme de mini-réseaux avec SFI et AFD  <b>Pilier 5 :</b> Amélioration de la gouvernance et de la performance commerciale et opérationnelle de SNEL
<b>Banque mondiale,</b> <b>SFI, BAD, AFD, BEI, UE, KfW, BII</b>	Projet régional de construction de la centrale hydroélectrique de Ruzizi III (P178685)	2024-2028	L'objectif de ce projet est d'augmenter l'approvisionnement en énergie hydroélectrique propre en République démocratique du Congo, au Rwanda et au Burundi en mobilisant des capitaux privés.	Production : 538 millions USD, dont 190 millions de l'IDA Lignes de transport : Montant à déterminer (BAD, BEI, KfW). Développement local IDA : 30 millions US  Gestion de projet et Assistance technique : IDA à déterminer	7 millions de personnes incluant les groupes vulnérables	-	Hydro : 206 MW (divisés à parts égales entre les trois pays participants)	<b>Pilier 1 :</b> Renforcer la production et étendre les réseaux  <b>Pilier 2 :</b> Intégration régionale  <b>Pilier 4 :</b> Participation du secteur privé
<b>Banque Mondiale</b>	Programme d'investissement pour la restauration des forêts et des savanes (P178642)	2023-2030	Améliorer la gestion des paysages forestiers et renforcer les moyens de subsistance des communautés, promouvoir l'accès aux solutions de	300 million USD, dont 15 million pour la cuisson propre	NA	2.5 millions de personnes bénéficient d'un nouvel accès aux solutions	NA	<b>Pilier 3 :</b> Adoption par le Gouvernement de la stratégie nationale de cuisine propre

2 Les secteurs public et privé devraient être listé séparément



			cuisson modernes et améliorer les technologies et les industries des foyers améliorés pour réduire et remplacer la consommation de bois de chauffe.			de cuisson propres et 2 000 emplois locaux créés dans le secteur	avec le soutien de partenaires <b>Pilier 4 :</b> Implication du secteur privé
<b>SFI</b>	Mettre à l'échelle les mini-réseaux en DRC	2026-2029	Déploiement du programme national de mini-réseaux en RDC tout en tirant parti de la solution SMG de la BM.	723 millions USD	3,58 millions de personnes avec un accès nouveau et amélioré à l'électricité à Kananga et Mbuji-Mayi		144 MWc solaire <b>Pilier 1 :</b> Renforcer la production et étendre les réseaux <b>Pilier 4 :</b> Participation du secteur privé
	Tembo Power	2026-2035	Le projet prévoit la construction de centrales de production pour l'injection d'énergie dans le sud de la RDC	275 millions USD	Oui	Non	Hydro : 67MW <b>Pilier 1 :</b> Renforcer la production et étendre les réseaux <b>Pilier 4 :</b> Participation du secteur privé
<b>SFI AS</b>	LPG FOR DRC	2025-2030	Passer de la cuisson au charbon de bois au GPL domestique en supprimant les obstacles juridiques, financiers et de la chaîne d'approvisionnement	Assistance technique : 1 million USD (à confirmer)		Oui	<b>Pilier 4 :</b> Participation du secteur privé
<b>BAD</b>	Projet d'Appui à la Gouvernance et à l'Amélioration du Secteur de l'Électricité (PAGASE)	2017-2025	Le projet vise à améliorer la gouvernance et renforcer les infrastructures de production et de distribution d'énergie.	136 millions USD	200 000 personnes bénéficiant d'un nouvel accès et 587 500 personnes bénéficiant d'un accès amélioré à l'électricité	NA	Hydro : 68.1 MW <b>Pilier 1 :</b> Renforcer la production et étendre les réseaux <b>Pilier 4 :</b> Participation du privé <b>Pilier 5 :</b> Amélioration de la Gouvernance et de la performance commerciale et opérationnelle de SNEL
	Moyi Power - Projets de mini-réseaux hybrides à Gemena, Bumba et Isiro, Nord de la RDC	2024-2029	Améliorer l'accès à l'électricité à Gemena, Bumba et Isiro	Phases 1 et 2, 118 millions USD Coût total à la fin de la concession : 257 millions USD	1,3 millions de personnes bénéficiant d'un nouvel accès (Gemena : 430000 Isiro : 460 000)		20-26 MWc avec 20-30 MWh de batterie de stockage <b>Pilier 1 :</b> Extension et renforcement des infrastructures de production et de distribution <b>Pilier 4 :</b> Participation du secteur privé



Bumba :  
440 000)

<b>PNUD</b>	POKO	2023	Construction de la centrale solaire photovoltaïque de POKO dans la province du Bas-Uélé	346 000 USD (100% PNUD)	400 de personnes bénéficient d'un nouvel accès à l'électricité		Solar : 40 kWc	<b>Pilier 1 :</b> Extension et renforcement des infrastructures de production et de distribution
	NGOBO	2023-2025	Réhabilitation et extension de la centrale hydroélectrique de NGOBO à BONDO	2,3 millions USD dont, 8 millions de la RDC	7200 de personnes bénéficient d'un nouvel accès à l'électricité.		Hydro : 500 kW	<b>Pilier 1 :</b> Extension et renforcement des infrastructures de production et de distribution
	YAME	2023-2025	Construction de la centrale hydroélectrique de YAME à Banalia	2,3 millions USD dont 1,8 million de la RDC	4800 de personnes bénéficient d'un nouvel accès à l'électricité.		Hydro : 400 kW	<b>Pilier 1 :</b> Extension et renforcement des infrastructures de production et de distribution
	MASISI	2023-2025	Réhabilitation et extension de la centrale hydroélectrique de MASISI	2.3 millions USD dont US\$ 1,8 million de la RDC	7200 de personnes bénéficient d'un nouvel accès à l'électricité.		Hydro : 500 kW	<b>Pilier 1 :</b> Extension et renforcement des infrastructures de production et de distribution  <b>Pilier 4 :</b> Participation du secteur privé
<b>KfW</b>	PROHYDRO	2016-2026	Construction d'une centrale solaire de 5,2 Mwc à Mbuji-Mayi pour alimenter la station de REGIDESO.	13 millions USD	NA	NA	Solaire : 5.2 Mwc  3.9 MWh,  GE : 2000 kVA	<b>Pilier 1 :</b> Extension et renforcement des infrastructures de production et de distribution
	Réhabilitation du Poste de Dispersion d'Inga I et d'Inga II	2018 – 2024	Modernisation du système d'exploitation et de distribution d'électricité	24 millions d'euros  Subvention du Gouvernement allemand (BMZ)	Population dans les provinces du Kongo Central, de Kinshasa et du Katanga (Industrie minière du Katanga)	NA	NA	<b>Pilier 1 :</b> Extension et renforcement des infrastructures de production et de distribution
	Poste de distribution de Goma	2011-2026	Construction d'un Poste de distribution pour améliorer la distribution électrique dans les	Subvention d'11 millions d'euros du gouvernement allemand (BMZ) et 6,5 millions d'euros de co-	Population des cités de Goma et de Bukavu	NA	Construction d'un poste électrique 220 V	<b>Pilier 1 :</b> Extension et renforcement des infrastructures de production



			viles de Goma et Bukavu	financement néerlandais (mandaté par la KfW)				et de distribution
	Réhabilitation de la centrale hydroélectrique de Ruzizi 1	2025 - 2027	Modernisation de la centrale hydroélectrique pour augmenter la production et le transport d'électricité	25 millions d'euros Subvention du Gouvernement allemand	Population de Bukavu et Goma et les environs	NA	Hydro : 30 MW	<b>Pilier 1 :</b> Extension et renforcement des infrastructures de production et de distribution
<b>Agence Française de Développement - Union Européenne</b>	Électrification urbaine de la ville de Kisangani	2025-2030	Réhabilitation de la centrale hydroélectrique de la Tshopo, réhabilitation et densification du réseau de distribution et construction centrale solaire	AFD : 70 millions d'euros (prêt souverain concessionnel) UE : 20 millions d'euros (Subvention UE)	Population de Kisangani	NA	Hydro : 20MW Solaire : 5MWc	<b>Pilier 1 :</b> Extension et renforcement des infrastructures de production et de distribution
<b>Agence Française de Développement - Union Européenne</b>	Ville durable Boma_ Volet distribution	2024-2030	Modernisation de la distribution de la ville de Boma	Programme Ville Durable (40 millions d'euros en prêt et 10 millions d'euros en subvention) Subvention de 8 millions d'euros de l'UE dédiée à la modernisation de la distribution de la ville de Boma	Population de Boma	NA	NA	<b>Pilier 1 :</b> Extension et renforcement des infrastructures de production et de distribution
<b>PROPARCO (Groupe AFD)</b>	Nuru	2021-2029	Développement de mini-réseaux d'énergie solaire hybride	PROPARCO : 4 millions d'euros en équité	Population de Goma et Bunia	NA	Solaire : Goma :4 MW Bunia : 11.8 MW	<b>Pilier 1 :</b> Extension et renforcement des infrastructures de production et de distribution  <b>Pilier 4 :</b> Participation du secteur privé



# ANNEX II

## MESURE DES INDICATEURS CLES

Piliers	Mesures et indicateurs	Données (les plus récentes disponibles)
Pilier I - Réhabiliter et étendre les infrastructures de production, de transport et de distribution d'électricité à des coûts compétitifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Capacité installée/disponible en production</b> (MW)</li> <li>• % Thermique, % Renouvelable (y compris BESS)</li> <li>• Taux de croissance annuel moyen (%) (ces 3 dernières années)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 3,067 MW installés (70 % disponible)</li> <li>• 98% hydro, 1% solaire</li> <li>• &lt;1%</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Énergie produite annuellement</b> (MWh) – Total</li> <li>• % Thermique, % Renouvelable (y compris VRE/BESS)</li> <li>• Taux de croissance annuel moyen (%) (ces 3 dernières années)</li> <li>• Coût moyen par kWh – Thermique, renouvelable</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 14,000,000 MWh</li> <li>• 99% hydro</li> <li>• &lt;1%</li> <li>• 0.4 US\$/kWh</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Énergie importée annuellement</b> (MWh) – Total</li> <li>• Taux de croissance annuel moyen (%) (ces 3 dernières années)</li> <li>• Coût moyen par kWh (USD)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1,753,000 MWh</li> <li>• 18.5%</li> <li>• 129 US\$/MWh</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Énergie exportée annuellement</b> (MWh) – Total</li> <li>• Taux de croissance annuel moyen (%) (ces 3 dernières années)</li> <li>• Revenu total (USD)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 4,418,000 MWh</li> <li>• 7.4%</li> <li>• N/A</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Transmission Network</b> (HV, MV), Total: Length (km); Voltage (kV): Transfer Capacity – MW/MVA</li> </ul>	<p>Total HV: 6,937 km</p> <p>500 kV DC – 2x1,774 km; 1,100 MW; 400 kV AC – 253 km; 1,000 MW; 220 kV AC – 2,432 km; 132 kV AC – 391 km; 110-120 kV AC – 1,294 km; 66-70 kV AC – 649 km; 50-55 kV AC – 173 km</p>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réhabilitation :</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• N/A</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Expansion :</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• N/A</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réseau de distribution (BT), Total : Longueur (km) ; Tension (kV) : Capacité de transit – MW/MVA</li> </ul>	<p>Total MV: 5,640 km</p> <p>Total LV: 17,986 km</p>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réhabilitation :</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 76.4 km</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Expansion :</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• N/A</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Accès à l'énergie (électricité et cuisson propre)</b></li> </ul>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de nouvelles connexions au réseau (par type de client<sup>3</sup>)</li> </ul>	

<sup>3</sup> Résidentiel, commercial, industriel, minier, etc.



	2022	2023	2024
Ménages	N/A	N/A	N/A
Industries	N/A	N/A	N/A
Commercial	N/A	N/A	N/A
....			
....			
<b>Pilier II - Intégration régionale accrue</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Lignes d'interconnexion</b> (HT), Total : Longueur (km) ; Tension (kV) : Capacité de transit – MW/MVA</li> </ul>	<p>DRC-Rep. Congo : 220 kV, 60 km, 150 MW</p> <p>DRC-Burundi-Rwanda : 220 kV, 80 km, 500 MW</p> <p>DRC-Zambia : 220 kV, 273 km, 300 MW</p>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Énergie échangée dans le cadre des PPA et MoU bilatéraux</li> </ul>		N/A
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Energie échangée dans les Pools Énergétiques :</li> </ul>		N/A
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Frais d'utilisation de réseau de transport (USD par Kwh)</li> </ul>		N/A
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Paiements à effectuer (arriérés) / Créances (USD)</li> </ul>		N/A
<b>Pilier III - ERD et cuisson propre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de nouvelles connexions de mini-réseau (par type de client<sup>4</sup> (dernières 3 années, si possible)</li> </ul>		<p>Ménages : ça. 2,000,000</p> <p>PMI/PME : ça. 50,000</p>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre des systèmes solaires domestiques (ces dernières 3 années, si possible)</li> </ul>		Ça. 30,000 SHS (en 2023)
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de connexions / appareils de cuisson propre</li> </ul>		N/A
<b>Pilier IV - Participation du secteur privé</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Investissement total requis pour atteindre les objectifs / cibles du Compact Énergétique en 2030 - Public / Privé.</li> <li>• Investissement total disponible en 2024 – Public / Privé)</li> <li>• Écart d'investissement à mobiliser chaque année jusqu'en 2030 - Public / Privé (basé sur les priorités et la séquence du gouvernement) (national et international)</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• US\$36,000 M (public : US\$16,000 M et privé : US\$20,000 M)</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Besoins d'investissement total (privé) d'ici 2030 (USD, %) - Répartition (réseau, mini-réseau, hors réseau) et cuisson propre ; Répartition (production, transport, distribution et accès) (national et international)</li> </ul>		US\$20,000 M ;
<b>Pilier V - Réforme du secteur et sociétés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Profitabilité financière des sociétés publics (selon les comptes audités) – Résultat net/perte (montant en USD et USD/kWh) pour les Discos, Transcos, Gencos</li> <li>• (Régulateur) Politique tarifaire, tarifs finaux moyens (par kWh) et trajectoire vers la pleine réflexion des coûts (pourcentage actuel des coûts recouverts pour atteindre l'objectif 2030)</li> </ul>		

<sup>4</sup> Résidentiel, commercial, industriel, minier, etc.



## publiques viables

- Montant total des subventions (USD)<sup>5</sup>; Trajectoire/Calendrier vers la pleine réflexivité des coûts<sup>6</sup> (estimation) ;

- Pertes techniques, commerciales et de recouvrement (PTCR) globales : objectifs de réduction en % par an.
- Nombre de clients comptabilisés / non comptabilisés
- Nombre de compteurs prépayés

- Niveau d'endettement – Paiements dus au gouvernement, aux IPP et aux autres fournisseurs
  - US\$3 milliards
  - US\$2 milliards
- Niveau des arriérés – Créances sur le gouvernement / entités publiques (tout compteur prépayé)
  - Clients Privés : 87% (dont Miniers : 54%) ; État : 6% ; Paraétatique : 6% ; Exports : 1%.
- Revenus par type de client (par exemple, ménages, industries, commerce, mines, importations, etc.)
- Plan de restructuration du capital (oui/non)
  - No
- Délestage (par exemple, nombre moyen d'heures par jour et/ou MWhr perdus estimés par an)
  - Nbre moyen d'heures : 4.57 (MT) et 5.25 (BT) / 100 km,
  - Nbre : 140 (MT), 183 (BT)

## Additionnel – Considérations transversales

- Exigences en renforcement des capacités (USD) (à tous les niveaux) 10 M USD
- Alignement des Plans d'Expansion à moindre coût du secteur de l'électricité avec les stratégies à long terme du pays et les NDC/Accord de Paris – Oui/Non
- Accessibilité financière (% du niveau de revenu des ménages disponible pour être dépensé en services énergétiques et/ou % des ménages bénéficiant de subventions énergétiques)
- Emplois : par ex. suivre le nombre d'emplois créés pour les jeunes et les femmes

<sup>5</sup> Cela peut inclure des subventions pour la production, la distribution, les projets d'ER et les subventions aux consommateurs.

<sup>6</sup> Subvention tarifaire pour les consommateurs (USD/kWh) ; Taux de recouvrement (%) ; Fonds dédiés (esp. rural) (USD/an)



---

**CONNECTONS**  
**300 M DE PERSONNES**  
**EN AFRIQUE À**  
**L'ÉNERGIE D'ICI**  
**2030**

---

**MISSION300**  
#PoweringAfrica

MISSION 300  
**AFRICA**  
**ENERGY**  
**SUMMIT**

